

#1
COMMENT
CRÉER
UNE ASSO ?

MÉMO DES ASSOS

—
20
22
/
20
23



#1 COMMENT CRÉER UNE ASSO ?

MÉMO DES ASSOS

QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ?

Une association loi 1901 à but non-lucratif est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités et qui ne cherche pas à réaliser de bénéfices. Elle peut avoir des buts très divers (sportifs, humanitaires, culturels.)

QUELLES DÉMARCHES POUR CRÉER MON ASSOCIATION ?

Pour créer une association SIMPLE :

- Être minimum **2 personnes** de + de 16 ans
- **Définir l'objet et la forme** de l'association (d'utilité publique, d'intérêt général, culturelle...)
- **Rédiger les statuts** qui précisent l'objet de l'association, ses organes dirigeants, la personne habilitée à la représenter et une adresse postale (siège social ou domicile d'un membre)

POURQUOI ET COMMENT DÉCLARER MON ASSOCIATION ?

Créer une association déclarée permet de disposer d'une personnalité juridique, de posséder un patrimoine et d'agir en justice si nécessaire.

Pour déclarer une association DÉCLARÉE :

- **Déposer les statuts à la Préfecture** de Caen en 2 exemplaires datés/signés par les membres du bureau ou déclarer les statuts directement en ligne sur www.service-public.fr/associations
- Remettre un récépissé aux membres
- Veiller à la **publication au journal officiel** (44€)
- Déclarer toute modification sous 3 mois.
- En cas de défaut de déclaration des sanctions civiles, pénales ou administratives peuvent être appliquées.
- Rencontrer l'adjoint(e) délégué(e) aux associations et les membres du Pôle associatif

COMMENT FAIRE VIVRE MON ASSO ?

Félicitation ! Vous venez de créer votre association. Il ne vous reste plus qu'à réunir vos membres et partir à la conquête de nouveaux adhérents grâce à des stratégies de développement et un plan de communication efficace.

ALLEZ AU DEVANT DES ACTEURS ASSOCIATIFS

- Adhérents et bénévoles
- Salarie(e)s de l'association
- Intervenants extérieurs
- Volontaires

LA VILLE DE CABOURG VOUS SOUTIENT : RENCONTREZ VOS INTERLOCUTEURS

- **Monique Bourdais**
monique.bourdais@cabourg.fr
Adjointe déléguée à la vie associative et sportive
- **Sandrine Roland**
s.roland@cabourg.fr
02 31 28 88 69
Le Pôle Vie associative et Sportive
CABOURG 1901 - Av. de la Divette

Pour faciliter vos démarches il existe des formulaires officiels de déclaration les cerfa 13 973 (pour la création) et 13 971 (liste des dirigeants), disponibles en ligne sur www.service-public.fr/associations